SOUS-PREFECTURE

1 0 NOV. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE SEEBACH

67160

Tel.: 03 88 94 74 06 Fax: 03 88 53 16 19 mairie.seebach@orange.fr

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire



Absents excusés : Etienne BRUNCK (absent excusé donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Francis WOEHL (absent excusé donne pouvoir à Françoise BRAUN), Bruno ROTT, Marie-Paule JOREL.

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction: 19

Présents: 15

OBJET:

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVE - RESSOURCES HUMAINES

5.2 RENOUVELLEMENT DES ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION

ELECTORALE

La dernière campagne de composition des commissions de contrôle des listes électorales ayant eu lieu en 2020 à l'issue des élections municipales, il doit être procédé en 2023 à une nouvelle composition conformément à l'article R7 du Code Electoral.

Ses membres sont nommés pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement intégral, la commission est composée de 5 conseillers municipaux désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal. Si deux listes ont obtenu des sièges : 3 conseillers seront issus de la liste majoritaire, deux conseillers seront issus de la liste d'opposition. Le Maire, les Mairesdélégués, les adjoints au Maire titulaires de délégations et les conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent être désignés.

Il est proposé de désigner, pour la liste majoritaire :

MEMBRE	Madame / Monsieur	Prénom	Nom
Conseiller municipal n° 1	M.	Richard	HAESSIG
Conseiller municipal n° 2	Mme	Lydie	LUTZ
Conseiller municipal n° 3	M.	Jean-Marc	STOLTZ

Dans la liste d'opposition :

MEMBRE	Madame / Monsieur	Prénom	Nom
Conseiller municipal n° 4	M.	Bruno	ROTTOAH
Conseiller municipal n° 5	Mme	Marlyse	STAUB

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

- PREND ACTE des informations données,
- **DESIGNE** les membres suivants :

pour la liste majoritaire :

MEMBRE	Madame / Monsieur	Prénom	Nom
Conseiller municipal n° 1	M.	Richard	HAESSIG
Conseiller municipal n° 2	Mme	Lydie	LUTZ
Conseiller municipal n° 3	M.	Jean-Marc	STOLTZ

Pour la liste d'opposition :

MEMBRE	Madame / Monsieur	Prénom	Nom
Conseiller municipal n° 4	M.	Bruno	ROTT
Conseiller municipal n° 5	Mme	Marlyse	STAUB

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre Pour extrait conforme Le Maire

Michel LOM

La secrétaire de séance Dominique SCHMITTHEISLER

Délibération rendue exécutoire Vu la réception en Sous-Préfecture Vu la publication 1 0 NOV. 2023

1 0 NOV. 2023

SOUS-PREFECTURE

1 0 NOV. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG